

Procès-Verbal du Conseil Municipal du lundi 23 juin 2025

Le lundi 23 juin 2025, le conseil municipal s'est réuni en conseil ordinaire sur convocation de M. Eloy JARAMAGO, Maire, à la Mairie à 20h00.

Membres présents :

- M. Eloy JARAMAGO
- Mme Florence NUNINGER-PARIZOT (arrivée à 20h10)
- Mme. Karine BOUILLE
- M. Etienne MACHUREY
- M. Thomas MILLET
- Mme Hélène ASTRIC
- M. Luc PIERRET
- Mme Edith PAILLER
- Mme Sakina JAMALI
- Mme Eliane NUNINGER
- Mme Pascaline FORNOT
- M. Sylvain SÆUR
- M. Franck NIALON

Membres absents :

- M. Nicolas JEANDOT, absent excusé, procuration à M. Sylvain SÆUR
- M. Gérard BASTIEN, absente excusé, procuration à M. Eloy JARAMAGO

Mme Pascaline FORNOT a été élue secrétaire de séance

Le Procès-Verbal du 5 mai 2025 est validé.

Subvention exceptionnelle Comité des Fêtes de l'An 2000

L'adjointe au Maire en charge des associations propose que dans le cadre la fête « des 25 ans du comité des fêtes de l'An 2000 » qui se déroulera au mois d'août 2025, une subvention exceptionnelle d'un montant de 980 € soit attribuée. L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents.

Médiathèque de Boussières : sollicitation de subventions auprès du Conseil Départemental du Doubs, en complément des subventions par la DRAC, pour l'acquisition de matériel informatique et de mobilier pour la Médiathèque

L'adjoint au Maire en charge de la Médiathèque expose que la commune est éligible a des demandes de subventions concernant l'achat de mobilier et de matériel informatique auprès du Conseil départemental du Doubs.

La première demande de subvention concerne achat de mobilier afin de créer un espace de convivialité et un espace jeunesse adapté. Le montant des dépenses prévues s'élève à 13 900,16 €. La DRAC subventionne ce projet à hauteur de 3 693 €. Nous demandons une aide au Département de 30% soit un montant prévisionnel de 4 170,05 €.

Plan de financement prévisionnel proposé :

DEPENSES (€ HT)		RESSOURCES (€ HT)		
Descriptif	Montant HT	Descriptif	Montant HT	%
Mobilier (estimatif APD)	13 900,16 €			
TOTAL PREVISIONNEL	13 900,16 €			
		Fonds propres	6 037,11 €	
		Etat - DGD	3 693,00 €	
		Département	4 170,05 €	30% max
		TOTAL PREVISIONNEL	13 900,16 €	
TOTAL GENERAL	13 900,16 €	TOTAL GENERAL	13 900,16 €	

La deuxième demande de subvention concerne l'acquisition de matériel informatique afin de favoriser l'inclusion numérique auprès des différents publics dans la Médiathèque. Le montant des dépenses prévues s'élève à 3 279,67 €. La DRAC subventionne ces achats à hauteur de 1 639,84 €. Nous demandons une aide au Département de 30% soit un montant prévisionnel de 954,60 €.

Plan de financement prévisionnel proposé :

DEPENSES (€ HT)		RESSOURCES (€ HT)		
Descriptif	Montant HT	Descriptif	Montant HT	%
Matériel informatique	2 707,01 €			
Matériel numérique (tablettes, liseuses...)	572,66 €			
TOTAL PREVISIONNEL	3 279,67 €			
		Fonds propres	685,24 €	
		Etat - DGD	1 639,84 €	
		Département	954,60 €	30 % max
		TOTAL PREVISIONNEL	3 279,67 €	
TOTAL GENERAL	3 279,67 €	TOTAL GENERAL	3 279,67 €	

L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents le dépôt de ces demandes de subventions auprès du conseil départementale du Doubs et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces projets.

Convention de prestation pour l'accompagnement et définition du projet culturel de la commune

L'adjointe au Maire, en charge du projet culturel, présente la convention de prestation de services entre « les ondes culturelles » et la commune. L'objet de la mission porte sur un accompagnement dans le développement de la politique culturelle de la commune comprenant la programmation de la Maison des Loups à partir du 1^{er} septembre 2025 jusqu'en décembre 2026.

La rémunération pour 2025 est de 3 000 € et 1000 € supplémentaires si M. Alexandre Haillot, directeur de la microentreprise « Les Ondes culturelles » parvient à trouver des fonds publics ou privés venant compléter le budget de la programmation. Pour 2026, une rémunération de 5000 € et 3000 € supplémentaires si Alexandre Haillot parvient à trouver des fonds venant compléter le budget de programmation.

Pour la programmation culturelle du 2ème 2025, il est proposé d'allouer une somme de 10 000 €.

L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte 1 abstention et 14 voix pour la signature de la convention ainsi que le budget culturel correspond.

FRANCAS du Doubs : convention d'objectifs et de moyens du dispositif Mouv'Ado

L'adjointe au Maire expose que depuis de nombreuses années la volonté des communes de Boussières, Chemaudin et Vaux, Montferrand-le-Château, Thoraise et Torpes a toujours été de développer d'une part, des loisirs éducatifs de qualité et ce en complémentarité avec l'école et d'autre part, une politique sociale et familiale dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, du temps libre et de la vie sociale. Dans le cadre de sa politique éducative et sociale locale, en appui à la Convention Territoriale Globale de la Caisse d'Allocations familiales du Doubs, les communes prennent acte que le contractant a pour objectif l'animation sociale et éducative des enfants et des jeunes, des familles et des habitants.

Les trois associations et le GIE EDUCATIFS ET SOLIDAIRES ET FRANCAS DU DOUBS s'engagent, pour la durée de la présente convention à réaliser :

L'animation de l'accueil de structure collective pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans en périscolaire, extrascolaire au sein des communes de Boussières, Chemaudin et Vaux, Montferrand-le-Château, Thoraise et Torpes, selon les modalités suivantes :

- Organiser et animer les activités de structure collective pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans en périscolaire, extrascolaire
- Assurer le recrutement de l'équipe d'animation selon la législation en vigueur,
- Fournir le matériel pédagogique nécessaire aux activités,
- Assurer l'administration et la gestion de l'accueil conformément aux dispositions légales et encadrer et former le personnel.

Les projets de fonctionnement et les règlements intérieurs figurent dans **l'annexe 1** de la présente convention et fera l'objet d'une réécriture chaque année de fonctionnement.

L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents le renouvellement de cette convention.

Vente aux enchères d'un bien immobilier

Le Maire informe le conseil que le bien sis 6 Route de Vorges a été adjugé. Après visite dudit bien et compte tenu du prix d'adjudication, il propose de ne pas faire usage du droit de préemption urbain communal.

L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte par 1 abstention et 14 voix pour de ne pas faire usage du droit de préemption urbain dans ce dossier.

Affaire Hélène ASTRIC/commune de Boussières : procédure de médiation

Monsieur le Maire expose qu'une visioconférence a eu lieu avec la médiatrice désignée par le tribunal pour cette affaire. Le contenu de cet entretien est confidentiel.

Le 30 juin prochain aura lieu la médiation. Les rendus de cette médiation seront donnés au cours d'un prochain conseil municipal.

Renouvellement autorisation à GEG Énergies Nouvelles et Renouvelables d'utiliser l'énergie hydraulique du cours d'eau « le Doubs » de la centrale hydroélectrique

Le Maire donne l'information de l'arrêté préfectoral n°25-2025-05-26-00007 en date du 26 mai autorisant GEG à utiliser l'énergie hydraulique sur le cours du Doubs.

Questions diverses

Monsieur le Maire remercie les dirigeants de l'usine PMPC d'avoir permis le dépôt des flyers pour l'enquête publique sur la MDL. Il lance un appel au volontariat pour une éventuelle organisation de manifestation pour octobre rose. Il ajoute qu'il souhaiterait également une visite en forêt pour les conseillers en compagnie d'un agent ONF. Sylvain SŒUR, conseiller municipal référent affaires forestières, organisera la sortie pour fin septembre début octobre.

Hélène ASTRIC, conseillère municipale, suggère une rencontre avec un représentant de Natura 2000 pour une réunion informative. Florence NUNINGER-PARIZOT approuve la suggestion en laissant le soin à Madame ASTRIC d'organiser la rencontre.

Monsieur le Maire intervient au sujet du pessimisme ambiant ressenti par les concitoyens de nombreux élus croisés lors d'une cérémonie. Il n'a pas cette impression concernant les habitants de Boussières et se félicite de leur bonne humeur notamment lors de la fête de la musique. Pascaline FORNOT, Adjointe aux associations, remercie le travail de la commission fête et cérémonies pour l'organisation de cette fête de la musique.

Florence NUNINGER-PARIZOT délivre le nombre de réponses à l'enquête publique au sujet de la MDL. Il se monte à plus de 300 dont 294 par des citoyens et 18 au nom d'associations. Il s'agit maintenant de composer deux groupes de réflexion : l'un portera sur la construction de l'équipement, le deuxième sur sa gouvernance et la programmation des spectacles.

Karine BOUILLÉ, conseillère municipale, annonce le deuxième rendez-vous du comité village propre pour le 5 juillet de 9h00 à 12h00. Les secteurs de la boulangerie et la route de Vorges seront nettoyés.

Sakina JAMALI, conseillère municipale et Thomas MILLET, Adjoint, ont donné rendez-vous samedi 28 juin aux jeunes du CMJ à 9h30 au city stade pour de menues réparations.

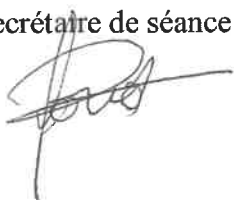
Etienne MACHUREY rend compte de la performance de l'équipe de Boussières engagée sur l'ekiden le 13 juin dernier. L'équipe se place en 6^{ème} position sur 15 devant Torpes. Ce résultat aurait pu être meilleur si la perte d'un badge ne leur avait pas porté préjudice : plus de 5 minutes de perdues ! Monsieur MACHUREY loue la bonne organisation de cette épreuve sportive par le GBM et la sportivité et convivialité entre les concurrents : « participation à renouveler ! ».

Etienne MACHUREY profite de ce moment de parole pour s'enquérir des raisons de la présence de la gendarmerie sur la commune samedi dernier si ce n'est en raison de

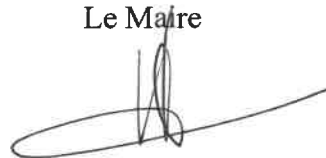
l'installation des panneaux STOP, de leur respect par les véhicules et des limitations de vitesse. Le Maire répond qu'il n'est pas informé par la gendarmerie de ses interventions, ni des infractions relevées. Edith PAILLER, conseillère municipale, attire l'attention sur la « dangerosité » de la proximité du passage piétons avec le carrefour de la boulangerie. Le Maire répond que cette problématique a été identifiée par le GBM et les services du Conseil Départemental, néanmoins le marquage au sol est visible.

La séance est levée à 21h10

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'E' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Le Maire

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop on the left and a vertical stroke on the right.

